

LOI FEDERALE SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS DE CAPITAUX (LPCC) DU 23 JUIN 2006

FIDELITY FUNDS (la « Société »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV)

Luxembourg

Fusion des compartiments « Fidelity Funds – European Special Situations Fund » et « Fidelity Funds – European Fund »

Le Conseil d'administration de la Société informe les investisseurs de ce qui suit :

Suite à la décision du Conseil d'administration de la Société de fusionner les compartiments « Fidelity Funds – European Special Situations Fund » et « Fidelity Funds – European Fund », le compartiment « Fidelity Funds – European Fund » a absorbé avec effet au 14 juin 2013 le compartiment « Fidelity Funds – European Special Situations Fund ». Le ratio d'échange des actions au 14 juin 2013 était le suivant :

<i>Fidelity Funds – European Special Situations Fund / Catégorie d'actions absorbée</i>	<i>Fidelity Funds – European Fund / Catégorie d'actions absorbante</i>	<i>Taux de conversion</i>
A-ACC-Euro	A-ACC-Euro	1.079232
A-Euro	A-ACC-Euro	1.063226
A-GBP	A-ACC-Euro	0.141235
E-ACC-Euro	E-ACC-Euro	1.095468

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement au siège social du représentant de la Société en Suisse.

Zurich, juin 2013

Représentant et service de paiement de la Société en Suisse:

BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 Zurich